

PARACHOC MC2 - Gamme insecticides

INSECTICIDE MICRO-ENCAPSULÉ PRÊT À L'EMPLOI



- **Efficace sur tout type d'insectes : volants, rampants et acariens.**
- **Double action : choc et rémanente.**
- **Effet "barrière insectes" grâce à la libération progressive de la perméthrine micro-encapsulée et la présence d'un épaississant.**
- **Phase aqueuse sans solvant.**
- **Grand confort d'utilisation : prêt à l'emploi, ininflammable, faible odeur.**
- **Conditionnement pratique en vrac ou spray 1L.**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 35576.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide blanc laiteux.
- Pratiquement inodore.
- Composition : Permethrine microencapsulée 1,1 g/kg, Cyperméthrine 2,76 g/kg.
- Densité à 20°C : $0,96 \pm 0,02$.
- pH du produit concentré : $6,9 \pm 0,5$.
- Point d'éclair (vase clos) : non mesurable.
- Solution aqueuse à base d'insecticides à effet foudroyant et rémanent grâce à la technologie de microencapsulation.
- Stable à la lumière.
- Actif sur insectes volants et rampants : cafards (blattes, cancrelats), cloportes, mille-pattes, mouches, moustiques, mites, puces, poux, punaises, taons, guêpes...
- Actif par inhalation, ingestion et par contact.
- **PARACHOC MC2** est un biocide utilisé pour l'usage PT 18, insecticide. Les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées au niveau du Règlement Biocide 528/2012.
- Effet rémanent très important (jusqu'à 6 mois).
- Aucun dépôt visible ne subsiste après traitement.
- Emulsion stable dans le temps.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

- Agiter le flacon avant de l'utiliser.
- Pulvériser jusqu'à obtention d'un léger ruissellement.
- Ne pas nettoyer les surfaces traitées. Ne pas pulvériser sur les appareillages électriques.